

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 17 décembre 2025

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
17/12/2025	DE_2025_044	Avenant CONVENTION avec la Préfecture transmission électronique des actes	
17/12/2025	DE_2025_045	CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - CDG80	
17/12/2025	DE_2025_046	DON à l'Association GIEOS - Intervention cavité	
17/12/2025	DE_2025_047	AMORTISSEMENT	
17/12/2025	DE_2025_048	RODP - Réseaux téléphonique	
17/12/2025	DE_2025_049	Acceptation RODP Grdf et servitude ENEDIS	
17/12/2025	DE_2025_050	RECONDUCTION BONS A 10 EUROS	
17/12/2025	DE_2025_051	CHANGEMENT D'IMPLANTATION D'ENTREE DE VILLAGE - ROUTE DE LONG	
17/12/2025	DE_2025_052	RATTACHEMENT A LA DELIBERATION : DE_2025_051 - PLAN D'IMPLANTATION - Route de Long	

Séance du mercredi 17 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_044

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	9	9
Date de la convocation : 11/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Monsieur DAUSSY Eric

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avenant CONVENTION avec la Préfecture transmission électronique des actes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une révision des actes officiels en Préfecture, il y a lieu de faire un avenant à la convention entre la Préfecture de la Somme et la commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat, afin d'inclure les actes budgétaires dans leur ensemble.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, valide l'avenant.

Fait et délibéré le : 17/12/2025 Pour extrait conforme : 17 décembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel



Séance du mercredi 17 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_045

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	9	9
Date de la convocation : 11/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Monsieur DAUSSY Eric

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - CDG80

M Le Maire, TIRMARCHE Ghislain rappelle :

- que la Commune de l'Etoile a, par la délibération, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme a communiqué à la Commune de l'Etoile les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1^{er} : d'accepter l'offre suivante établie par le courtier **RELYENS SPS et CNP ASSURANCES** dans le cadre de la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme :

Durée du contrat : 5 ans (date d'effet du 01/01/2026 au 31/12/2030)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. : Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Longue Maladie / longue durée ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire, décès - Conditions : **taux : 8,29% / franchise : 10 jours pour la maladie ordinaire uniquement**

Agents affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire - Conditions : **taux : 0,90% / franchise : 10 jours ferme en maladie ordinaire**

Article 2 : La Commune de l'Etoile autorise le Maire à signer les contrats d'adhésion en résultant.

Fait et délibéré le : 17/12/2025 Pour extrait conforme : 17 décembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel



Séance du mercredi 17 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_046

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	9	9
Date de la convocation : 11/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Monsieur DAUSSY Eric

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DON à l'Association GIEOS - Intervention cavité

Suite à l'intervention de l'Association GIEOS pour la visite et l'étude d'une Cavité sur la commune de l'Etoile, M Le Maire propose de verser un don de 100€uros à celle-ci.

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le versement de 100 €uros à l'association GIEOS;

Fait et délibéré le : 17/12/2025 Pour extrait conforme : 17 décembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel



Séance du mercredi 17 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_047

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	9	9
Date de la convocation : 11/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Monsieur DAUSSY Eric

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu d'amortir des travaux faits en 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'amortissement de la somme de 29.762,33 euros correspondant aux dépenses effectuées au compte 21531 « Installation Réseaux d'adduction d'eau » et de définir la durée de l'amortissement. Il propose sur 15 ans soit la somme totale de 1.984,16 euros par an.

et l'amortissement de la somme de 12.624,73 € euros correspondant aux dépenses effectuées au compte 21532 « Installation Réseaux d'assainissement » et de définir la durée de l'amortissement sur 15 ans soit la somme totale de 841,65 euros par an.

Il devra être affecter au budget de 2026 :

Compte **681** « Dotations aux amortissement » la somme de **2.825,81 €**

et au compte **281531** « Amortissement réseaux d'adduction d'eau » la somme de **1.984,16 €**

et au compte **281532** « Amortissement réseaux d'assainissement » la somme de **841.65 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'amortissement de la somme de 42.387,06 € euros (29.762,33 € et 12.624,73 €) sur 15 ans et l'inscription au budget 2026.

Fait et délibéré le : 17/12/2025 Pour extrait conforme : 17 décembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel



Séance du **mercredi 17 décembre 2025**

Délibération N° **DE_2025_048**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	9	9
Date de la convocation : 11/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Monsieur DAUSSY Eric

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RODP - Réseaux téléphonique

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'au titre de l'occupation du domaine public communal RODP pour des ouvrages des **réseaux téléphonique** la commune peut prétendre à recevoir pour :

- Année 2025 : 770,44 €

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, ACCEPTE, à l'unanimité, le montant des REDEVANCES RODP pour 2025 d'un montant de 770,44 €uros

Fait et délibéré le : 17/12/2025 Pour extrait conforme : 17 décembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel



Séance du mercredi 17 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_049

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	9	9
Date de la convocation : 11/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Monsieur DAUSSY Eric

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acceptation RODP Grdf et servitude ENEDIS

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'au titre de l'occupation du domaine public communal RODP pour des ouvrages des **réseaux de distribution de gaz** la commune peut prétendre à recevoir la somme de :

- Année 2025: 377 €

Il présente également qu'au titre d'un versement pour servitude sur le domaine communal, pour l'installation d'un **poste de distribution à la Cavée par ENEDIS**, la commune peut prétendre recevoir la somme de 20 €.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité, le montant des REDEVANCES RODP pour 2025 et de la SERVITUDE pour 2025.

Fait et délibéré le : 17/12/2025 Pour extrait conforme : 17 décembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Herouart', is written over the name of the secretary of the meeting.

Séance du mercredi 17 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_050

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	9	9
Date de la convocation : 11/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame WOJTYSIK Héléna Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Monsieur DAUSSY Eric

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RECONDUCTION BONS A 10 EUROS

Comme l'année dernière, M. Le Maire propose à l'assemblée de reconduire l'opération "BONS A 10 €EUROS". Il souligne que les bons sont valables que pour les commerçants de l'Etoile. De nouveaux commerces ayant vu le jour cette année, ils feront partie des participants : Pizza planètes - L'atelier du Bois - Hair'xpression, Le Jardin d'Agathe - Pepit'auto, Mon étoile (Ongles Geet Marion), Sophrologie (Eva WOJTKOWIAK) le K'fé (anciennement Le Rétro) n'a pas souhaité y participer.

Après discussion, le Conseil Municipal, ACCEPTE le renouvellement des bons à 10 €euros dans les conditions énumérées ci-dessus. Le règlement se fera sur facture globale et sur présentations des bons reçus.

Fait et délibéré le : 17/12/2025 Pour extrait conforme : 17 décembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Monsieur HEROUART Michel



Séance du mercredi 17 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_051

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	9	9
Date de la convocation : 11/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Monsieur DAUSSY Eric

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CHANGEMENT D'IMPLANTATION D'ENTREE DE VILLAGE - ROUTE DE LONG

M Le Maire explique à son assemblée que suite à convention avec le département avec l'implantation d'une chicane - Route de Long - il y a lieu de faire déplacer le panneau d'entrée de la commune de l'Etoile. Celui reculera de 50 mètres environ.

Le plan d'implantation est joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'Unanimité, accepte le déplacement du panneau d'entrée de village mentionné sur le plan.

Fait et délibéré le : 17/12/2025 Pour extrait conforme : 17 décembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Herouart', written in a cursive style.

**PANNEAU « L'ETOILE »
actuel**

**PANNEAU « L'ETOILE »
nouvelle implantation**

L'ETOILE

LONG

